

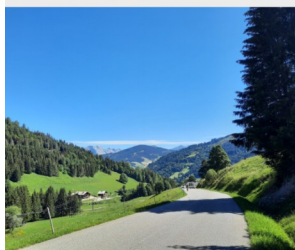


**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Annecy, le 29 juin 2023



LA SÉCURITÉ EN HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ÉTÉ



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.60.54 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Département touristique y compris en été, la Haute-Savoie voit sa population sensiblement augmenter durant cette période (environ 390 000 habitants supplémentaires d'après l'analyse des lits occupés, sans compter les visiteurs à la journée - *source : SDIS74*). Le département compte alors plus de 1,2 million de personnes présentes.

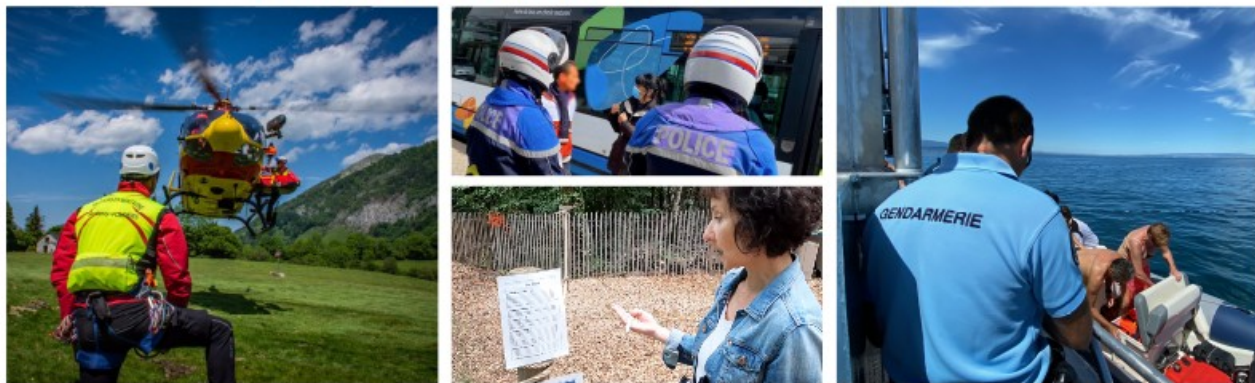
Outre le Tour de France, cet été sera marqué par les grands évènements festifs et sportifs traditionnels : 14 juillet, divers festivals, Fête du Lac à Annecy, UTMB... Puis, comme chaque année, cette période estivale sera aussi propice en Haute-Savoie, aux activités physiques et sportives (baignades, pratique de la montagne et haute-montagne, sports d'eau vive, cyclisme dans les cols ou autour des lacs...). Vous serez également nombreux sur les routes du département.

La sécurité des personnes et des biens constitue par ailleurs une des missions essentielles des services de l'Etat. Elle mobilise de nombreux agents, particulièrement en cette période de l'année où nos concitoyens aspirent à la tranquillité et au repos et où un afflux important de vacanciers et touristes viennent profiter des formidables atouts de la Haute-Savoie.

La sécurité relève également de notre responsabilité collective et qu'elle est aussi garantie par des comportements qui font appel au civisme, à la solidarité et à la responsabilité de chacun. La conjugaison de votre vigilance et de notre action quotidienne permettront à chacun de passer un agréable été en Haute-Savoie.

Yves Le Breton, préfet de la Haute-Savoie souhaite faire le point sur l'engagement des services de l'Etat en Haute-Savoie et rappeler à tous, les règles de sécurité et de prudence à adopter cet été.

Les services de l'État toujours mobilisés !



L'État ne part pas en vacances ! Tout au long de la saison estivale, l'ensemble des services de l'État est mobilisé pour lutter contre les atteintes aux personnes et aux biens, veiller au respect de la tranquillité publique et protéger les consommateurs hauts-savoyards et estivants.

L'attention sera particulièrement portée sur :

- La sécurité des personnes et des biens avec notamment l'opération tranquillité vacances
- La lutte contre les nuisances : tapages nocturnes, incivilités...
- La surveillance des sites sensibles (sites touristiques, événements festifs ou culturels)
- Le contrôle des flux (routes touristiques, jours d'arrivée et départ en vacances...) avec une attention particulière aux usagers vulnérables (deux roues, piétons)
- La lutte contre l'insécurité routière
- L'accueil collectif de mineurs dans les centres de vacances, le suivi de la qualité éducative, de la qualification et de la certification des encadrants et intervenants en accueils de loisirs
- Le contrôle de la qualité des produits alimentaires, la conformité des campings et structures d'accueil, le respect des règles d'occupation des concessions de plages
- Le contrôle des lacs, de la qualité des eaux et des mouillages pour les embarcations
- La sécurité des pratiques sportives et notamment des sports en montagne avec une présence renforcée pour des missions de prévention et de secours sur l'ensemble du département et la régulation sur le massif du Mont Blanc en lien avec la Brigade Blanche
- Le respect de la loyauté, de la concurrence et des pratiques commerciales
- La lutte contre les fraudes et contrefaçons de toutes natures
- La vigilance en matière de suivi de la canicule, des risques liés aux activités nautiques et aquatiques

ADAPTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS OPÉRATIONNEL

→ Sécuriser l'affluence touristique et garantir la tranquillité publique, protéger la population et prévenir les cambriolages du domicile des hauts-savoyards absents

- La présence spécifique sur les lieux de rassemblement du public (centres-villes, parking zones commerciales, marchés, etc.) et transport en commun est renforcée. Elle doit permettre de prévenir et réprimer les troubles à la tranquillité publique (particulièrement les rodéos urbains et tapages) et également renforcer la sécurisation dans les espaces publics.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe contre les cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez de la surveillance de votre domicile en vous inscrivant **en ligne sur service-public.fr**

Scannez le QR code pour vous inscrire en ligne

- **Lutte contre les cambriolages**

Opération Tranquillité Vacances du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est valorisée afin de permettre à un maximum de résidents hauts-savoyards d'en bénéficier. L'application accessible depuis les outils numériques métiers des gendarmes permet d'organiser les patrouilles pour surveiller les abords des domiciles enregistrés et ainsi améliorer la prévention des cambriolages.

CAMBRIOMÈTRE

Mesurez la protection de votre foyer

Gendarmerie Haute-Savoie

Ma sécurité

Au plus près de vous

CAMBRIOMÈTRE

Prévenir

- Victime d'un cambriolage, **PRÉSERVEZ LES LIEUX**, ne touchez à rien jusqu'à notre arrivée
- ALERTEZ** la gendarmerie sur tous comportements suspects en appelant le 17 ou 112
- PARTICIPEZ** à la protection de votre quartier notamment via le dispositif de participation citoyenne

Agir

- RESTEZ DISCRET** sur les réseaux sociaux
- ECLAIREZ** les abords de votre domicile avec un détecteur de mouvement
- CONSERVEZ** des photos et factures de vos biens
- INVENTORIEZ** vos objets de valeur
- VEILLEZ** en installant une alarme intrusion

Réagir

- COMMUNIQUEZ** sur votre vigilance avec un panneau d'information
- INSCRIVEZ VOUS** sur l'opération tranquillité absence en cas de départ du domicile
- VERIFIEZ** que vous n'avez pas oublié une fenêtre ou une baie vitrée
- FERMEZ** toujours vos ouvrants, même pour quelques minutes

Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Savoie

Quartier Desaix
23 avenue de la République
74005 ANNECY CEDEX
04 78 31 11 11

- **Lutte contre la délinquance de voie publique : Patrouilles VTT et pédestre et équestre**

En zone gendarmerie notamment, un poste à cheval est armé de juillet à août. Ces militaires et leurs montures assureront une mission quotidienne de sécurisation du lac d'Annecy et du lac Léman. La facilité de contact créée par la présence de l'animal sera également mise à profit pour faciliter la prévention des vols et incivilités lors des grands rassemblements sportifs et culturels de l'été.

- **Lutte contre les violences intra-familiales**

Une opération "aller vers nos concitoyens" sera initiée par la police nationale, tout au long de l'été. Elle vise à informer les femmes et leur rappeler les gestes à avoir lors d'une agression dans l'espace public. A ce titre des flyers sont distribués par les effectifs de voie publique, notamment lors de patrouilles dans les transports en commun ou dans des lieux de passage. La maison de protection des familles de la gendarmerie sera elle aussi pleinement mobilisée.

- **Lutte contre les vols de vélo**

Pour exemple, une opération coordonnée avec la Sibra de marquage "Bicycode" de vélos est organisée le 19 juillet de 13h00 à 20h00.



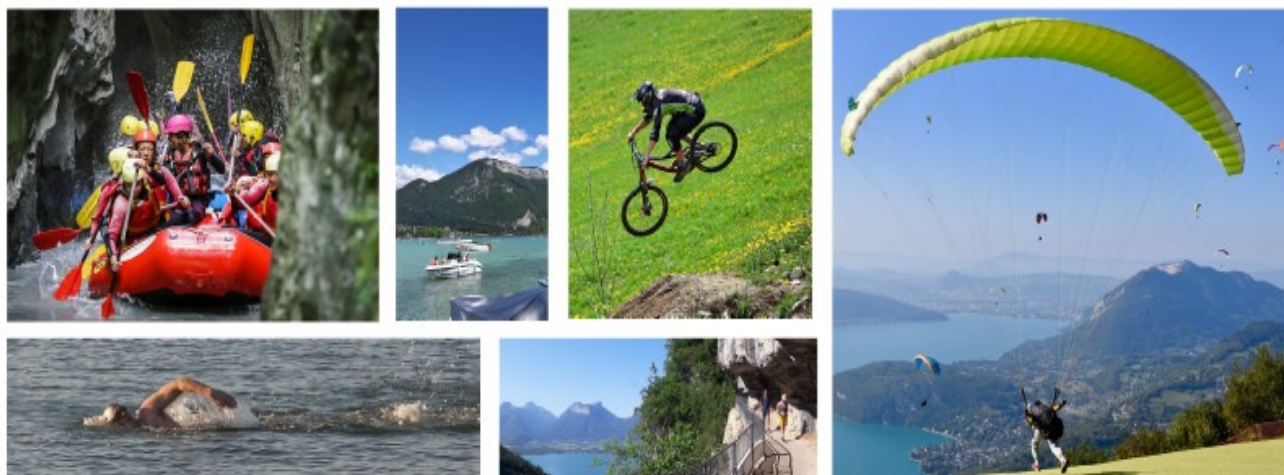
→ Assurer les secours, nombreux du fait d'une forte accidentologie des pratiques outdoor

- Le SDIS 74 se mobilise afin de faire face aux enjeux estivaux :
 - 49 sapeurs-pompiers saisonniers viendront renforcer 14 centres d'incendie et de secours (CSP Chamonix, CS Morzine-Avoriaz, Samoens, Megève, Saint-Gervais les Bains, Abondance, CPI Saint-Jorioz, Talloires, Araches, Les Gets, Chatel, Sciez, Le Grand-Bornand, La Clusaz).
 - 4 sapeurs-pompiers qualifiés « plongeurs » seront disponibles H24 pour les secours aquatiques (2 sur le bassin du lac d'Annecy et 2 sur le bassin du lac Léman). Ils font partie de la quarantaine de plongeurs qualifiés susceptibles d'être renforcés par les départements Rhône-alpins.
 - Un poste de secours nautique sera activé au bord du lac d'Annecy à Saint-Jorioz la journée. Ce dispositif viendra améliorer la couverture nautique en moyens de secours composé de bateaux fixes pour assurer les secours sur les lacs Léman et d'Annecy. Il est complété d'un bateau sur le Rhône à Seyssel, d'embarcations légères remorquables et d'un équipement sonar mobile. Les sections de sauvetage du lac Léman renforcent le maillage et les ressources disponibles.
 - Organisation d'une astreinte pour constituer un groupe d'intervention feux de forêts (GIFF) composé de 20 sapeurs-pompiers, 4 camions citernes feux de forêts, 1 véhicule de commandement, 1 véhicule de soutien et un véhicule logistique. En complément, avec les Sdis de l'Isère et de la Savoie, un groupe de 8 sapeurs-pompiers et 4 véhicules constituent un groupe de commandement. Ces moyens participent au détachement de moyens zonaux projetables afin de lutter contre les feux de forêts.

- Les moyens de la Gendarmerie sont également adaptés aux **enjeux lacustres** par une présence quotidienne sur la partie française du lac Léman avec la sensibilité de la zone protégée d'Excenevex et du lac d'Annecy. Ainsi, les deux vedettes de la **Brigade Nautique d'Évian-les-Bains** et celle mise à disposition des gendarmes de la Communauté de brigades permettent de sécuriser les multiples pratiques nautiques sportives et de loisirs et prévenir également la délinquance saisonnière générée par l'affluence touristique. Ce dispositif est complété par des patrouilles en kayak.



Activités nautiques, montagne : appel à la prudence !



Chaque année, le département comptabilise entre 5 et 10 noyés, dont environ la moitié en piscine.

Randonnée, parapente, deltaplane, via ferrata, VTT, baignade en milieu naturel, sport d'eau vive... La Haute-Savoie est une terre de sport nature exceptionnelle. De plus en plus de pratiquants s'adonnent à ces activités particulièrement grisantes mais sans y être forcément préparé (mauvais matériel, condition physique inadaptée...) et de plus en plus sont victimes d'accidents graves !

Les activités de montagne qui engendrent le plus d'interventions pour la période estivale restent la randonnée pédestre, le vol libre et le VTT. Concernant ces deux dernières pratiques, le mode de comptabilisation a évolué cette année, ce qui peut laisser penser à une explosion du nombre d'accidents. En réalité, les chiffres diffusés les années précédentes étaient incomplets car ils ne tenaient compte que des interventions réalisées par les unités de secours en montagne. Mais un nombre important d'accidents de VTT et de vol libre, survenus en milieu montagnard, sont aussi pris en charge par des unités de secours "classiques". Les chiffres 2022 reflètent donc bien mieux la réalité de l'accidentologie liée aux activités de montagne, pour lesquelles des messages de prudence et les règles de bonnes pratiques ont vocation à être utilement diffusées tout au long de l'été.

Bilan des interventions liées aux activités de montagne, par type d'activité

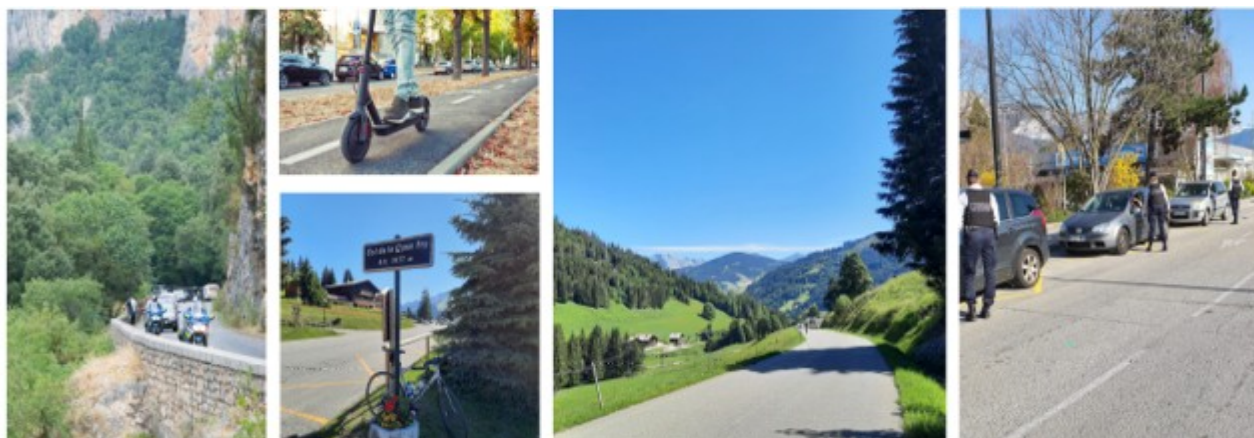
Saison estivale 2022 (du 1^{er} juin au 31 octobre 2022)

Activités	Interventions	Décédés	Blessés	Disparus	Malades	Indemnes
Alpinisme	206	5	116	2	32	157
Cascade de glace	1	0	1	0	0	0
Randonnée à skis	0	0	0	0	0	0
Randonnée en raquettes	1	1	0	0	0	0
Randonnée à pied	425	16	206	3	40	150
VTT	703	0	701	0	0	2
Escalade/falaise et écoles	20	0	14	0	0	13
Via ferrata	17	1	3	0	0	13
Spéléologie	0	0	0	0	0	0
Canyonisme	8	0	8	0	0	0
Parapente/deltaplane	222	6	180	1	1	34
Autres activités sportives	51	4	28	1	16	5
TOTAUX	1654	33	1257	7	89	374

Sources : Données SNOSM, PGHM et SDIS74

→ Poursuivre les actions de prévention et de lutte contre l'insécurité routière

Il est important de rappeler, en ce début d'été, que respecter les règles, c'est se respecter soi, c'est respecter les autres. Le partage de la route entre chaque usager, que l'on soit piéton, cycliste, motard ou automobiliste est primordial pour la sécurité de tous. Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres, et surtout ils peuvent, très souvent, à plus de 85 % être évités, en adoptant les bons comportements, c'est-à-dire juste en respectant le Code de la route.



Au 25 juin 2023, nous déplorons déjà 16 tués sur les routes de Haute-Savoie, soit 4 de plus qu'en 2022 sur la même période (+33%). Tous les autres indicateurs sont cependant légèrement à la baisse : accidents corporels (-6 %), blessés (-4 %) et blessés hospitalisés (-7%) comparés à 2022.

Les point singuliers :

- baisse de la mortalité routière des usagers vulnérables (seulement 25 % vs 50 % en 2022 et 41 % en 2019) : 3 piétons et 1 motard,
- 75 % des tués (12) sont localisés en agglomération, une première dans l'accidentalité du département (42 % en 2022 et 41 % en 2019),
- 40 % des personnes tuées sont haut-savoyardes, alors qu'en 2022 elles représentaient 90 % des tués.

Les classes d'âges les plus impactées :

- les **18-34 ans** avec 38 % des tués (6) pour 32 % de la population du département (8 % en 2022 et 19 % en 2019) ;
- les **65 ans et plus** avec 25 % des tués (4) pour 18 % de la population du département (42 % en 2022 et 14 % en 2019).

Les principales causes (cumulées) des accidents mortels depuis le depuis de l'année sont :

- la conduite après usage de substances psychoactives (20 % alcool et / ou stupéfiants 16 %),
- la vitesse excessive ou inadaptée (16%).

Aussi l'État conduire pendant la période estivale les actions de prévention et de contrôles :

● **Lutte contre les conduites sous l'emprise de substances psychoactives**

- **Stands SAM** tout au long de l'été lors de manifestations festives (coordination sécurité routière, ONR74...), permettant à chacun, sur le principe du bénévolat, de tester son alcoolémie avant de partir.

- Campagne «**SAM passe son bac** » : campagne d'affichage « Sam on le choisit avant de sortir » lors de l'édition des résultats du Bac, à la discrétion des chefs d'établissements.

- Dans le cadre de l'opération « **Pas de fête sans SAM** » mise à disposition de chaque commune de Haute-Savoie d'affiches « SAM on le choisit avant de sortir » qu'elles pourront utiliser lors de chaque manifestation, sportive ou culturelle, pour lesquelles elles auront accordé une autorisation temporaire de débit de boissons (mi-juillet).

● **Actions spécifiques à l'attention des deux roues**

- Maintien des journées « **Trajectoires et maniabilité** » pour les motards, les week-ends des 15-16 et du 22 -23 avril 2023 avec l'association MAT et l'EDSR (216 motards sensibilisés) ;

- **5 opérations « cols cool** » sont organisées tout au long de l'été sur l'ensemble du département : le 18 juin à La Clusaz, le 30 juillet au Semnoz, le 6 août aux Gets, le 20 août à Montriond et le 27 août au col de la Colombière ;

- deux nouvelles actions de perfectionnement à la conduite à destination des motards ont également été organisées en ce mois de juin 2023 pour échanger sur les bonnes pratiques, sur les trajectoires de sécurité et améliorer la maniabilité des jeunes pilotes avant cet été, en partenariat avec la coordination sécurité routière ;

- « **Maniabilité dynamique et conduite** » les 5 et 19 juin organisées avec les motards de la DDSP74 (soit au total 30 motards) ;

- « **Traj' en Yaute** », ce 25 juin, organisée avec les motards de l'EDSR (GGD74) (80 motards).
 Dans le cadre de l'ensemble de ces opérations, **12 airbags seront offerts** aux participants par la coordination sécurité routière (PDASR 2023) par tirage au sort.

● **Renforcement des contrôles**

En 2022 et depuis le début de l'année 2023, les forces de l'ordre procèdent dans notre département à des contrôles d'alcoolémie toutes les 4 minutes et de stupéfiants toutes les 30 minutes.

Bilan et analyse des délits routiers constatés et sanctionnés par une suspension du permis de conduire dans le département de la Haute-Savoie

Du 01/01/2023 au 01/06/2023

Motif	Conduite sous l'emprise d'alcool <i>Taux > 0,40 mg/air expiré</i>	Conduite sous l'emprise de stupéfiants	Vitesse excessive > à 40 km/h de la vitesse autorisée	TOTAL
Suspensions de permis de conduire	759	732	386	1877

- ◆ Les conduites sous l'emprise d'alcool représentent 40 % des motifs de suspensions du permis de conduire
- ◆ Les conduites sous l'emprise de stupéfiants représentent 39 % des motifs de suspensions de permis de conduire.
- ◆ 80 % des délits routiers constatés sont donc imputables à la conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants. Cette donnée est par ailleurs à mettre en parallèle avec le fait que les principales causes des présumés responsables d'accidents mortels sont la conduite après usage de substance psycho-active (20 % pour l'alcool et/ou 16 % pour les stupéfiants).

Pour rappel, les débats, en concertation avec les trois parquets du département et les forces de l'ordre, ont ainsi conduit à l'élaboration d'un nouveau barème préfectoral, applicable depuis le 25 mars 2023, avec un **durcissement de l'ensemble des mesures de suspension du permis de conduire**, tout en conservant une proportionnalité de la sanction au délit commis.

Il convient notamment de relever que :

- ◆ La durée des suspensions des permis de conduire pour conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants a été particulièrement augmentée ;
- ◆ Les cas de récidive sont plus sévèrement sanctionnés ;
- ◆ S'agissant des vitesses excessives, il a été décidé d'intégrer une sanction spécifique aux zones protégées, limitées à ≤ 50 km/h, et de les punir plus sévèrement aux fins de protection des piétons et autres usagers particulièrement vulnérables en agglomération ;
- ◆ Prise en compte également de la lutte contre les refus d'obtempérer qui mettent particulièrement en danger les usagers de la route et les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs missions.

MESSAGES DE PRÉVENTION

→ Message de prévention montagne

EN MONTAGNE, PARTEZ SUR LA BONNE PENTE !

- Avant de se rendre en montagne, la priorité est de consulter la météo locale. Vous adapterez votre équipement aux prévisions et ne partirez que si vous êtes sûr d'avoir des conditions favorables pendant toute votre randonnée.
- Les chaussures ouvertes sont à proscrire. Les chemins sont irréguliers et la nature présente des risques. Portez des chaussures qui protègent jusqu'à la cheville et adaptées à la marche tout terrain (pour éviter les glissades, entorses, entailles, piqûres, morsures,...).
- La météo peut rapidement varier et compliquer votre randonnée (pluie, froid, perte de visibilité, perte de l'orientation,...). Équipez-vous d'un vêtement chaud, disposez d'eau ou d'une boisson désaltérante, ne quittez pas les chemins, disposez idéalement d'un moyen d'appel des secours.
- Pratiquez la haute montagne avec un guide ou un accompagnateur de moyenne montagne selon le parcours prévu.
- En cas de pratique non encadrée, assurez-vous de l'adéquation du site et de l'itinéraire avec votre condition physique, votre niveau de pratique (au moyen de topo-guides, ...)
- Protégez-vous du soleil, notamment la tête.
- En montagne, les animaux, même domestiques, retrouvent plus de liberté. Respectez leur territoire, ils vous accepteront.

→ Messages de prévention lacs et rivières

PLAISANCIERS, NE NAVIGUEZ PAS À VUE, SOYEZ PRÉVOYANTS !



Ne partez jamais sans votre permis et titre de navigation, le RNL, le RGP et le RPP en vigueur (au format papier ou téléchargé sur votre smartphone).

Consultez la réglementation du lac sur lequel vous naviguez (attention, elle est différente pour les lac d'Annecy et Léman).

Par exemple, depuis 2021, la circulation des véhicules nautiques à moteur (jet-skis, scooters nautiques...) est interdite sur l'ensemble du lac Léman.

Vérifiez votre matériel de sécurité.

Consultez les prévisions météo.

LACS, RIVIÈRES... GARE À LA DÉRIVE !



- Sur une embarcation hors croisière (bateau gonflable, planche à voile, paddle, ...) : portez un gilet de sauvetage. S'il fait très chaud et que la volonté de se rafraîchir est forte, pensez que vous n'avez pas pied et que l'eau est froide. Il faut se mouiller progressivement et ne pas avoir consommé de produit altérant votre capacité d'analyse (alcool, certains médicaments, substances psychoactives, ...).
- Pour se baigner au bord de l'eau, pensez que le fond n'est pas plat et la profondeur peut rapidement varier. Mouillez-vous progressivement et ne pas plonger lorsque l'on est sec. Choisissez les zones de baignade surveillées sinon nagez avec une bouée pour être vu et pouvoir vous reposer.
- Pour les nageurs en eau libre, utilisez une bouée de nage afin de disposer d'un éventuel point d'appui et d'être vu des bateaux et secouristes.
- Attention, les lacs de montagne sont froids, ils viennent de dégeler. Le contact avec l'eau peut créer un violent choc thermique et fatiguer rapidement l'organisme.
- Les rivières de montagne sont souvent des torrents, le niveau peut varier rapidement et fortement (lâcher d'eau, épisode pluvieux en amont, fonte de la neige, ...). L'écart de température air-eau est supérieur à 10 degrés, le courant varie selon la géographie de la rivière (plaine, gorges, obstacles, rochers, ...).
- Portez les équipements adaptés à votre activité (casque, combinaison, chaussure, gilet de sauvetage pour les sports d'eau vive...).
- Dans tous les cas, surveillez la météo car si un orage éclate sur les sommets, l'eau peut monter rapidement alors qu'il fait encore beau sur votre lieu de baignade. Ne sous-estimez pas la puissance du courant.
- En piscine, soyez particulièrement vigilant avec les enfants. Ils ne perçoivent pas le danger lié à l'eau, ni la profondeur. Mettez en place des dispositifs de sécurité et désignez une personne ayant en charge la surveillance des enfants, même lorsqu'ils ont pied.

→ Messages de prévention en matière de sécurité routière

A VÉLO, NE PERDEZ PAS LES PÉDALES...

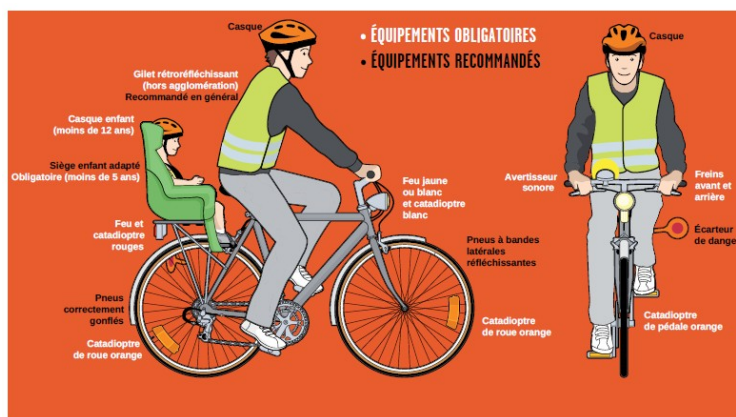
Hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante, le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste et son passager.

En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence ! Anticipez votre changement de direction et signalez votre intention en tendant le bras même dans un carrefour giratoire.

Ne circulez ni sur les passages piétons ni sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.

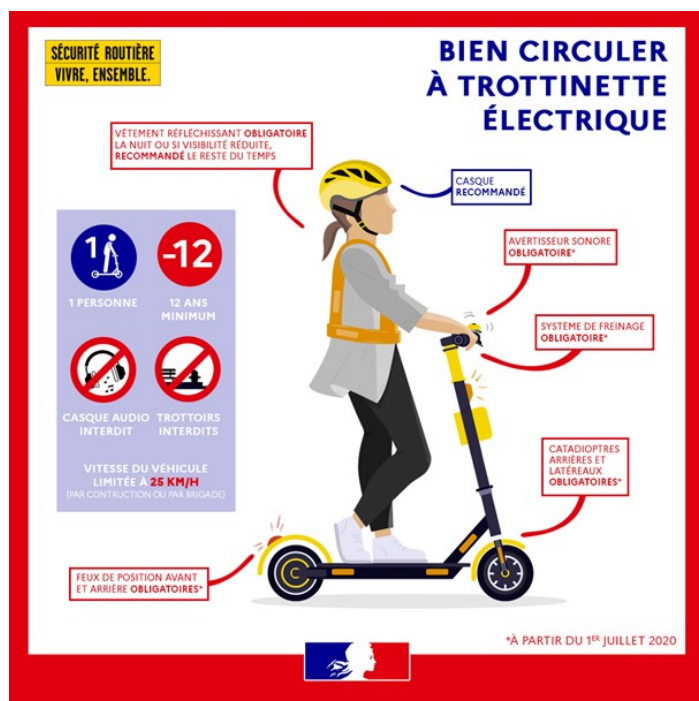
Le port d'un casque audio, d'écouteurs ou d'oreillettes bluetooth est interdit et sanctionné de 135 euros d'amendes.

... ET SORTEZ ÉQUIPÉS !



Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers mais vivement recommandé pour tous les cyclistes.

TROTTINETTE ÉLECTRIQUE, MONOROUE, GYROPODE OU HOVERBOARD (EDPM)... LES NOUVELLES RÈGLES D'ÉQUIPEMENT...



... ET DE CIRCULATION

Vous n'avez pas le droit de circuler avec votre EDPM sur les trottoirs ! Ou bien conduisez-le à la main.

En agglomération, vous devez emprunter les pistes et bandes cyclables, lorsqu'il y en a. Sinon, vous pouvez circuler sur les routes limitées à 50km/h seulement.

En dehors des villes, vous devez circuler sur les voies vertes et les pistes cyclables. L'autorité investie du pouvoir de police pourra à l'avenir autoriser à circuler sur certaines voies.

Utilisateurs d'EDP non motorisés (trottinettes, skate-board, rollers, ...), vous pouvez circuler sur les trottoirs et sur les autres espaces autorisés aux piétons à condition de rester à la vitesse du pas.

AU VOLANT, ON GARDE LE CAP SUR LA SÉCURITÉ

Avant de partir en vacances, vérifiez l'état de votre voiture : niveau d'huile, liquide de refroidissement (surtout en cas de fortes chaleurs), ampoules des clignotants, phares et feux stop, liquide de frein, liquide de nettoyage, essuie-glaces, pression des pneus.

Respectez les limitations de vitesse.

Boire ou conduire, il faut choisir !

Perte de contrôle, perte de réflexe, **la conduite sous l'emprise de stupéfiants est interdite !**

La ceinture de sécurité attachée,
pour tous les membres de la famille.

Pas de téléphone au volant

(Nouveauté 2020 : rétention du permis de conduire pour les conducteurs tenant un téléphone en main en commettant en même temps une autre infraction au code de la route en matière de règles de conduite des véhicules, de vitesse, de croisement, de dépassement, d'intersection et de priorités de passage. Constatée par les forces de l'ordre, cette rétention pourra être suivie d'une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de six mois)

Des pauses toutes les 2h :
pour marcher, vous dégourdir les jambes, vous aérer.
Respect des distances de sécurité (surtout avec les poids lourds) :
un trait = danger, deux traits = sécurité.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État
06.49.75.25.92 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr**